

Conditions générales de vente

Formation de Gouvernance Intégrative

Désignation

La micro-entreprise Sacha, Epp "Gouvernance Intégrative" SIRET : 84110977000021 formateur répertorié sous le NDA **75470168447** dispense des formations intra-entreprises et au grand public, sur l'ensemble du territoire national et européen, seule ou en partenariat.

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par Epp Sacha. Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente.

Devis et attestation

Pour chaque formation, Sacha Epp s'engage à fournir un devis à la demande du client. Ce dernier est tenu de retourner à Epp Sacha un exemplaire renseigné, daté, signé. À la demande du client, une attestation de présence ou de fin de formation peut lui être fournie.

Prix et modalités de paiement

C'est la confirmation suite au versement des arrhes qui permet de confirmer la tenue de la formation ou la réservation d'une place.

Les prix des formations sont indiqués en euros hors taxes, la TVA n'est pas applicable. Le paiement est à effectuer immédiatement après exécution de la prestation. Si la formation se déroule en plusieurs sessions, le paiement du solde est dû à l'issue de la première session. Le règlement des factures peut être effectué en espèce, par virement bancaire ou par chèque.

Parrainage

Certaines formations sont éligibles à des offres de parrainage.

Peuvent parrainer toute personne qui est (ou a été) inscrite à une formation, ou qui a bénéficié d'un accompagnement.

La personne qui parraine et le parrainé peuvent bénéficier de la réduction sur le coût de la formation. Elles sont cumulables et conservables jusqu'à utilisation.

Pour en bénéficier, il suffit que le parrain ou le parrainé écrive « Je parraine / je suis parrainé par *telle personne* » dans le formulaire d'inscription ou à parrainage@gouvernanceintegrative.com, **au moment du versement des arrhes du parrainé.**

Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un Opérateur de Compétence (OPCO), il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription.

Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

Personne morale : L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 1 mois calendaire avant le jour et l'heure prévus. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse contact@gouvernanceintegrative.com. Les arrhes seront conservées. En cas d'annulation moins de 30 jours avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 50% du coût total initial de la formation.

Une demande de report de la formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande email à contact@gouvernanceintegrative.com dans un délai de 10 jours avant la date de la formation.

Personne physique : L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de notifier par e-mail à l'adresse contact@gouvernanceintegrative.com. Les arrhes seront conservées. En l'absence de notification, le coût total de la séance de formation sera dû.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, Epp Sacha proposera une autre date de formation aux clients ou les remboursera, suivant leur choix. Aucune pénalité ne pourra être dûe.

Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée qu'en accord avec la licence des documents ou accord spécifique de Epp Sacha. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

"Gouvernance Intégrative" est une marque déposée. Le terme est utilisable librement par le grand public. Son usage pour des prestations professionnelles est réservé aux personnes ayant suivi la formation professionnelle d'accompagnant-e et ayant signé le contrat spécifique.

Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à Epp Sacha sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre Epp Sacha et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant le tribunal le plus proche du domicile de Sacha Epp.



9 novembre 2024